

NOTE D'INFORMATION

Publication de la Ligne Directrice relative à la libération des lots de vaccins et de sérums à usage humain

Dans le cadre du renforcement du dispositif national de régulation et de contrôle et de libération des vaccins et des sérums à usage humain, l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS) informe de la publication, sur son site officiel de la Ligne Directrice relative à la libération officielle des lots de vaccins et de sérums à usage humain.

Cette ligne directrice vise à :

- Harmoniser les pratiques de libération des lots au niveau national ;
- Clarifier les responsabilités des différentes parties prenantes ;
- Garantir la conformité réglementaire et la sécurité sanitaire des produits concernés ;
- S'aligner sur les exigences nationales et les référentiels internationaux en vigueur, notamment ceux de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

La présente ligne directrice entre en vigueur à compter de sa date de publication et s'applique à l'ensemble des vaccins et sérums à usage humain soumis à une procédure de libération officielle.

La Ligne Directrice relative à la libération officielle des lots de vaccins et de sérums à usage humain est disponible sur le site officiel de l'AMMPS (Réf. AMMPS-LD LL-001, Version 2.0)

